

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2020</b>
--

Monsieur le Maire, François LEJEUNE ouvre la séance à 18h40 en présence de Mesdames RENAUDIN, RUELLE et SADIÉ, Messieurs CRETE, HERMANT, GRASSET, GIRARDIN, KREIN, LEPOUTRE, LHOMME, MICHEL et la secrétaire de Mairie, Madame BOUCHE Pascale.

Messieurs COULMIER, FRAGET, MICHEL (Clément), absents et excusés.

Après lecture des délibérations adoptées lors du conseil du 21/07/2020 par la secrétaire de Mairie, l'ordre du jour est abordé.

**1) Le second TNI de l'école**

Pas d'achat dans l'immédiat, report de décision en Janvier 2021.

Questions en suspens : pourquoi les CM sont-ils passés dans l'autre classe ? Pourquoi les professeurs n'ont pas changé de classe ? Pourquoi le TNI n'est pas un outil de travail ?

**2) Haies privées**

Quelques haies ou branchages dépassent sur la voie publique. Les personnes concernées seront contactées par la Mairie. Sans réaction de leur part, le taillage sera effectué par la Municipalité et facturé aux propriétaires.

**3) Site Internet**

Des habitants possédant des gîtes souhaitent paraître dans le site de la commune. A l'unanimité le Conseil accepte et fixe le coût annuel de 25 € qui sera effectif à partir du 01/01/2021.

**4) Cimetière**

Il est en délabrement dû à diverses causes naturelles ou autres.

La Commission Sécurité, Transport, Cimetière, chemins et bassins de vigne s'occupe de nous rédiger un rapport complet pour le prochain conseil.

**5) Covid19.**

Abandon d'un test général au sein de la population, face aux nouvelles recommandations gouvernementales.

**6) Les chats errants.**

Inconvénients des chats errants en grand nombre.

A l'unanimité, le conseil est d'accord pour réaliser une campagne de stérilisation des chats errants non pucés ou tatoués.

Les propriétaires de ces chats seront contactés par la Mairie. (Stérilisation non prise en charge par la mairie). Les chats sans propriétaires connus seront stérilisés par la Commune. Un budget de 38€ pour les chattes et 22 € pour les chats est voté par le Conseil Municipal.

**7) Instauration d'une taxe de séjour.**

La commission finance doit élaborer pour le prochain conseil, un projet pour l'instauration de cette taxe sur les gîtes, les chambres d'hôtes et les chambres d'hôtel. 50% des recettes devront être attribuées à l'accueil du tourisme dans Moussy

**8) Questions diverses.**

- ✘ Supports vélos dans Moussy pour inciter les habitants à se déplacer à vélo : Le sujet sera traité au prochain conseil.
- ✘ La commission travaux présente le recensement des travaux à réaliser dans la commune.
- ✘ La commission communication présente le programme « PanneauPocket ». Une décision sera prise lors du prochain conseil.
- ✘ Achat d'un vidéo-projecteur : délibération en Janvier.
- ✘ Le comité des fêtes : Appel aux bénévoles pour renforcer l'équipe. Pas de manifestation en 2020. Propose de rassembler toutes les associations pour se connaître et échanger.
- ✘ 9, place de la Paix : Problème récurrent. Délibération lors du prochain conseil.
- ✘ Commission embellissement. Rue du mont Félix. Une prochaine réunion sur site pour choisir les végétaux. Au prochain conseil elle présentera le projet et son coût.
- ✘ Ralentisseur Rue du Mont Félix : Il semblerait qu'il ne soit pas aux normes.
- ✘ Aboiements de chiens : désagrément rue des Prieurés et alentours. Mr le Maire doit intervenir.
- ✘ Arrêt du bus Mouveo : s'arrête du mauvais côté de la route à l'arrêt des Prieurés et ne fait pas sa « régulation du temps » (synchronisation de l'horaire) à l'emplacement prévu à l'origine, à savoir devant l'entrée du Mont d'Or.

La séance est levée vers 21h20 après avoir fixé **la date du prochain conseil municipal au 03 ou 10 novembre 2020.**